BURKINA FASO

-=-=-

Unité – Progrès – Justice

DECRET N° 2022- 0370 /PRES-TRANS/PM/MDAC portant autorisation de recrutement direct de la 23ème promotion d'Elèves Officiers d'Active au profit des Forces Armées Nationales

VISA N°0385/MDAC/CF DU 30/05/2022



LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 1er mars 2022;

Vu le décret n°2022-0041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;

Vu la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;

Vu le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu l'arrêté n°2017-105/MDNAC/CAB du 18 avril 2017 portant conditions de recrutement des personnels des Forces Armées Nationales et son rectificatif n°2019-229/MDNAC/CAB du 22 juillet 2019.

DECRETE

ARTICLE 1: Il est autorisé pour les besoins des Forces Armées Nationales, un concours direct pour le recrutement de quatre-vingt-cinq (85) Elèves Officiers d'Active (EOA) au titre de la 23ème promotion de l'Académie Militaire Georges NAMOANO (AMGN), cycle2022- 2024.

ARTICLE 2 : La répartition des places est la suivante :

- Cinquante-cinq (55) civils dont cinquante (50) garçons et cinq (05) filles ;
- Trente (30) Anciens Enfants de Troupe (AET).

ARTICLE 3 : Les modalités pratiques d'organisation dudit concours, les conditions à remplir et la composition du dossier de candidature seront déterminées par un arrêté du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

ARTICLE 4 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Aimé Barthélémy SIMPORE